



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 4 juillet 2022

### LE PROJET DE SECURISATION DE LA RD1075 AVANCE

**Le Préfet de l'Isère a signé le 30 juin l'arrêté de déclaration d'utilité publique, une nouvelle étape décisive pour le projet de sécurisation de la RD1075 entre le Col du Fau et le Col de la Croix-Haute.**

L'arrêté déclarant le projet d'utilité publique fait suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 janvier au 11 février derniers, à l'issue de laquelle la Commission d'enquête a émis un avis favorable assorti de quatre réserves. Ces réserves ont été levées dans la déclaration de projet adoptée par la Commission permanente du Conseil départemental le 25 mai dernier. Cela se traduit par la suppression d'un créneau de dépassement sur la commune de Lalley, et par l'engagement à réaliser un aménagement en faveur des cycles entre Clelles et le carrefour de Longefonds, à conduire une étude acoustique complémentaire en période estivale et à poursuivre la concertation en phase opérationnelle pour adapter les projets afin de répondre au mieux aux attentes des usagers et riverains, et afin de bien informer en phase travaux.

Par ailleurs, pour répondre aux exigences réglementaires, une nouvelle enquête publique est organisée du 4 juillet au 5 août selon les modalités définies par le commissaire enquêteur. Elle concerne l'autorisation environnementale, portant essentiellement sur les impacts sur la biodiversité et les enjeux hydrauliques et de ressource en eau, pour les travaux sur la commune de Saint Michel Les Portes et une partie de la commune de Roissard.

D'autres enquêtes de même nature seront organisées ultérieurement par secteur, au fur et à mesure de l'avancement des études opérationnelles.

Parallèlement à ces procédures administratives, le Département de l'Isère, fidèle à sa ligne directrice depuis le début des études et conformément à l'engagement pris dans sa déclaration de projet, souhaite que ces aménagements se réalisent en concertation étroite avec les 8 communes concernées et la Communauté de Communes du Trièves.

C'est dans ce cadre qu'une réunion associant Bernard Perazio, Vice-Président en charge des mobilités et de la construction publique, Frédérique Puissat, Conseillère départementale du canton Matheysine-Trièves, et les représentants des communes de Roissard, Saint Michel les Portes, Saint Martin de Clelles, Clelles, Le Percy, Monestier du Percy, Saint Maurice en Trièves, Lalley, s'est tenue le 23 juin dernier pour faire un point sur les diverses procédures administratives et envisager en commun une méthode de travail pour la suite du projet.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des rencontres seront organisées avec chacune des communes pour travailler sur la programmation des aménagements et envisager les améliorations qui pourraient être apportées dans le respect de l'arrêté déclarant d'utilité publique le projet.

De premiers travaux, sur la base d'un programme partagé avec les acteurs locaux, pourraient être envisagés dès fin 2022, sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations et de la disponibilité du foncier.

*« Le programme d'aménagements de sécurité de la RD 1075 a été reconnu d'utilité publique par l'Etat. C'est une vraie reconnaissance du travail de concertation mené avec tous les acteurs locaux pour construire un projet qui réponde au mieux aux besoins de la population. Rappelons-le : ce programme n'a qu'une finalité : assurer la sécurité des usagers et des riverains, tout en respectant l'environnement sur un des axes les plus accidentogènes du département de l'Isère. C'est une deuxième étape de franchise. Toujours en concertation, nous allons continuer d'avancer avec l'objectif de commencer les premiers travaux à la fin de cette année »,* soulignent les Conseillers départementaux du canton de Matheysine-Trièves Frédérique Puissat et Fabien Mulyk.

*« Dès notre arrivée au Département en 2015, nous avons fait de la sécurité de tous les usagers de la route le cœur de notre politique de mobilité. La RD1075 est un axe majeur du territoire, et sa dangerosité nous a amenés immédiatement à nous pencher sur des aménagements de sécurisation. Le projet que nous avons soumis à l'Etat, et amendé suite à ses réserves, est un projet global, concerté avec les acteurs du territoire, prenant en compte les enjeux de sécurité comme la préservation de l'environnement et la qualité de vie des riverains. C'est le plus ambitieux de notre mandat en matière de mobilité. Son avancement est une excellente nouvelle pour tous les usagers de cet axe »,* indique le Président du Département, Jean-Pierre Barbier.